



Ville de
MAICHE
Révision du
PLAN LOCAL D'URBANISME



3.1c. Plan de zonage
Partie centrale
1/2500e

APPROBATION

	Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour,	
	Elaboration P.L.U. prescrite le :	12 décembre 2016
	P.L.U. arrêté le :	26 février 2021
	Arrêté d'enquête publique du :	25 octobre 2021
Enquête publique du :		18 novembre 2021
au :		18 décembre 2021
P.L.U. approuvé le :		31 mars 2022

Légende

Zones du P.L.U.

- U - Zone urbaine mixte
- Uc - Secteur urbain central historique
- Ud - Secteur de parc, verger, cœur d'art à préserver pour des raisons historiques, paysagères ou liées au maintien de coupures vertes urbaines
- Ue - Zone urbaine / équipements publics
- Uh - Zone urbaine / hébergement touristique
- Ui - Zone urbaine / hébergement industriel
- Uj - Zone urbaine / Activités à dominante artisanale ou industrielle
- Uk - Zone urbaine / Activités à dominante commerciale
- Ula - Zone à urbaniser ouverte à l'habitat
- Uli - Zone à urbaniser à vocation de services d'intérêt collectif et/ou d'équipements publics
- Ulu - Zone à urbaniser / Activités à dominante artisanale ou industrielle
- Ulu - Zone à urbaniser / Activités à dominante commerciale
- A - Zone agricole
- An - Secteur de la zone agricole strictement protégé pour des motifs d'ordre écologique et/ou paysager
- N - Zone naturelle
- Np - Zone naturelle présentant un fort intérêt paysager (parcs, coteau Saint-Michel)

Prescriptions :

- ★ - Éléments protégés du petit patrimoine
- ▲ - Bâtiment agricole
- ▲ - Risques géologiques : indices ponctuels affaiblissement
- ▲ - Risque géologique : éboulement
- ▲ - Bâtiment protégé de la trame verte (index)

A titre indicatif, sont représentés les périmètres de réciprocité et bâtiments agricoles :

- ▲ - Anim - 80% hébergeant des animaux

Périmètres de réciprocité :

- ▲ - CPE ou RSD 100m
- ▲ - RSD 25m

Éléments protégés du petit patrimoine (murs de pierre sèche)

- ▲ - Linéaire commercial protégé
- ▲ - Éléments protégés de la trame verte ou du paysage (bâlements et masses végétales 4ha)
- ▲ - Habitances STEP - habitat interdit - abords station d'épuration (50m)
- ▲ - Quai TT - bande de bruit liée aux infrastructures de transports terrestres
- ▲ - Périphérie du Site Patrimonial Remarquable
- ▲ - EBC - Espace Bois Closé
- ▲ - Corridor écologique urbain à préserver
- ▲ - ER - Emplacement Réservé aux voies, équipements et ouvrages publics
- ▲ - OAP - Secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- ▲ - ZHUM - Éléments protégés de la trame bleue (zone humide)
- ▲ - ZHUM-C - Espace de compensation pour création de zone humide
- ▲ - Risques géologiques - Effondrement : abords indices ponctuels (nouvelles constructions et extensions interdites)
- ▲ - Risques géologiques - Zone d'éboulements
- ▲ - Risques géologiques - Glissements : aléa très fort (4)
- ▲ - Risques géologiques - Glissements : aléa fort (3)
- ▲ - Risques géologiques - Glissements : aléa moyen (2)



PARTIE CENTRALE